

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de GIEVRES s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 10 à la mairie de Gièvres.

PRESENTS : Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Benoit PENET, Mme Marie-Thérèse DRUESNE, M. Serge DUVOUX, Mme Christine THIRY, M. Julien BERGEAT, Mme Claudine BLOIS, Mme Blandine VATIN, M. Luis DIAS, M. Eric MOUSSOUT, Mme LE MASSON Jacqueline, M. Michel CARRE, Mme Pascale TOYER et M. Hervé GUENAIS.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jean-Claude COUTANT, Madame Christine JOUET, Madame Myriam LEROUX, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI

ABSENT : Monsieur Frédéric MITRI

Pouvoir de Madame Myriam LEROUX à Madame Christine THIRY, de Monsieur Jean-Claude COUTANT à Madame Françoise GILOT-LECLERC, de Madame Christine JOUET à Madame Marie-Thérèse DRUESNE, Monsieur Jean-Paul FURLOTTI à Monsieur Michel CARRE

Monsieur Benoit PENET a été nommé secrétaire de séance.

2022.042 – PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2022-2025

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) a pour mission de définir les axes pédagogiques de la commune dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. Ce document est obligatoire dans le cadre des conventions signées avec la CAF et les services de l'Etat.

Ce projet a été présenté à la commission « affaires scolaires, périscolaires et restauration » le mardi 10 mai 2022.

Le PEDT permet de dresser un état des lieux des différentes activités proposées sur la commune. Il définit également les objectifs éducatifs et pédagogiques.

Il vise à :

- ✚ Construire une identité citoyenne afin de :
 - Promouvoir les valeurs de tolérance, de solidarité et de respect de l'autre
 - Valoriser le respect des droits et des devoirs
 - Développer une pratique écologique dans tous les temps de vie de l'enfant et permettre un apprentissage à la notion de développement durable
- ✚ Concourir à la réussite éducative en plaçant l'enfant au centre des préoccupations dans le but de :
 - Permettre à tous les enfants l'équité d'accès
 - Créer un lien de confiance et un partenariat constructif avec les familles
 - Favoriser la découverte de nouveaux savoirs avec une complémentarité des acteurs éducatifs
- ✚ Respecter le rythme de l'enfant en prenant en compte son cadre de vie et son environnement en :
 - Mettant en place des fonctionnements respectant les différentes caractéristiques des publics
 - Assurant un accompagnement de qualité et adapté pour les enfants ayant des particularités
 - Veillant à une cohérence dans la journée de l'enfant afin de limiter le nombre d'acteurs et de règles

- Respectant le choix de l'enfant mais aussi l'éducation au choix, en rendant le jeune et l'enfant acteur et non consommateur
- Mettant en place des espaces autonomes permettant à l'enfant de laisser libre cours à son imaginaire et ses choix
- Maintenant une continuité entre le secteur enfance et le secteur jeune afin d'accompagner au mieux l'enfant vers le monde de l'adolescent.

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire est chargé :

- de communiquer le Projet Educatif Territorial à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- de signer toutes les pièces y afférent.

2022.043 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le règlement intérieur du service de restauration scolaire a pour but de fixer les conditions de fonctionnement du service de restauration scolaire et d'instituer les dispositions applicables aux familles et à leurs enfants.

La modification proposée concerne le chapitre 1 : présentation et fonctionnement. Cette proposition a été présentée le 10 mai 2022 à la commission « affaires scolaires, périscolaires et restauration ». La modification précise que les enfants utilisant le service toutes les semaines seront prioritaires. Le reste de l'article 1 est reformulé.

Il est demandé de se prononcer sur cette modification.

Adopté à l'unanimité

Monsieur CARRE demande le coût des tickets majorés.

Madame THIRY indique ce coût est de 5 €.

Monsieur CARRE demande le prix des tickets de cantine.

Madame le Maire rappelle que le prix des tickets est 3,45 €.

2022-044 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – APPMF

En avril dernier, le conseil municipal s'est prononcé sur les demandes formulées par diverses associations.

L'Association pour la Préservation du Patrimoine et des Métiers Ferroviaires (APPMF) a récemment fait une demande de subvention. Il est proposé d'allouer 500 € à cette association.

Adopté à l'unanimité

Quant à la demande formulée par l'Association Française des Sclérosés En Plaque, elle est refusée à l'unanimité.

2022-045 – PERSONNEL COMMUNAL : EMPLOIS D'ETE AU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Les activités du centre de loisirs pendant la période estivale nécessitent le recrutement d'agents d'encadrements supplémentaires du 8 au 29 juillet 2022.

Il est proposé l'ouverture de :

- 2 postes d'animateurs en Contrat d'Engagement Educatif du 8 au 29 juillet 2022

- 2 postes d'assistant animateur en Contrat d'Engagement Educatif du 18 au 29 juillet 2022

Il est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats et arrêtés correspondants.

Adopté à l'unanimité

Madame TOYER demande si les jeunes recrutés sont résidents de la commune.

Madame THIRY indique que 3 des 4 jeunes sont de la commune.

AFFAIRES DIVERSES

- Mise en place de « Amazon Lockers » : Dépôts/casiers de livraison utilisés comme espace de stockage pour les livraisons Amazon. L'équipement se compose de 42 casiers (2 modules). Il sera implanté entre la boulangerie et l'épicerie.

- Tous les élus sont satisfaits de cette démarche.

- Remerciements de Monsieur DEGILA (mari de la pharmacienne décédée)

- Médecin : Comme prévu dans le budget 2022, des crédits ont été inscrits pour s'assurer des services d'une société de recrutement pour rechercher un médecin.

Une prestation de recrutement a été signée avec la société AUXILIA RECRUTEMENT pour un montant de 9 000 €.

Monsieur CARRE s'interroge sur les conditions de participation proposées par la commune au médecin qui arrivera.

Madame le Maire proposera un an de gratuité du logement et un an dans le cabinet médical.

- Podologue : Madame SALOME a donné son préavis le 1^{er} mai. Fin de son activité le 30 octobre 2022.

- Un bail a été signé avec **EIRL Catherine LE MOUEL sous l'enseigne LA BONNE POULARDE** (ancien local épicerie) depuis le 9 mai 2022. Le montant du loyer est de 294,63 € HT – 353,56 € TTC. La date d'ouverture est prévue courant juin.

- Modification du compte-rendu : **Rectificatif : Lors de la dissolution de l'association « GYM DETENTE GIEVROISE », le solde de liquidation a été versé aux 2 coopératives scolaires à part égale.**

- PCS : Bilan avancement au 16 mai 2022

- SNCF :

Dans la mesure où les réunions avec les dirigeants de la SNCF n'avaient pas permis de trouver de terrain d'entente pour ne pas enclaver la commune pendant la période des travaux, des courriers ont été adressés à :

- ✚ Monsieur Marc FESNEAU, ministre

- ✚ Monsieur Jean-Marie JANSSENS, sénateur

- ✚ Monsieur Jean-Paul PRINCE, sénateur

- ✚ Monsieur Guillaume PELTIER, député du Loir-et-Cher

- ✚ Monsieur Nicolas FORISSIER, député de l'Indre

- ✚ Monsieur Philippe GOUET, Président du Conseil départemental du Loir-et-Cher

- ✚ Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil Régional

- ✚ Monsieur François PESNEAU, le Préfet du Loir-et-Cher

- ✚ Madame Mireille HIGINNEN-BIER, la Sous-Préfète

- ✚ Monsieur Jeanny LORGEUX, Président de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois

Des pétitions ont également été faites par les commerçants et le corps médical.

Finalement, Madame la Sous-Préfète a organisé une réunion en Sous-Préfecture le 11 mai 2022 à 10 heures pour échanger sur le sujet.

A l'issue, un consensus a pu être trouvé : le passage à niveau n°170 restera ouvert pendant la durée des travaux à l'exception de 5 à 6 jours (de jour ou de nuit). Une déviation sera mise en place. Il est suggéré que la vitesse de la rue des Lions soit abaissée à 30 km/h.

Les voies communales endommagées lors de la déviation seront malheureusement à la charge de la commune.

- Travaux (cour mairie) : Mise aux normes du réseau électrique souterrain entre le centre de loisirs, le local policier municipal et les écoles par les services techniques (20 cm sous terre pour être à 1 mètre) – Accessibilité pour les écoles (portail – local ados).
- Jeux pour les écoles commandés (montant plus élevé entre le devis et la commande). Une demande de complément de subvention va être adressée au conseil départemental.
- Point sur le dossier « éclairage public »
- Organisation des élections- Le planning des permanences sera adressé aux élus.

QUESTIONS DIVERSES DE MONSIEUR GUENAI

▪ Ralentisseurs de la rue des Aulnes : le marquage a été fait mais pas le remblaiement des accotements au niveau des ralentisseurs. Est-il prévu de le faire rapidement car cette situation est dangereuse ?

Réponse : fait ce jour (hier camion en panne)

▪ Passage d'un câble électrique dans le bourg : les travaux sont-ils finis entre le rond-point de la route de Chabris et la sortie de Gièvres direction Villefranche.

Réponse : non concerné

Monsieur CARRE constate que la couche d'enrobé n'est pas satisfaisante. Des nids de poule risquent de se creuser dans quelques mois.

Il est demandé que le service des routes du département soit informé. Un courrier sera adressé pour avvertir de la situation.

Monsieur DUVOUX suggère de faire une réunion avec les personnes concernées.

Monsieur DIAS s'inquiète que les dégâts engendrés par les travaux ne soient pas refaits.

▪ Quand est-il prévu de reprendre la réfection du réseau d'assainissement.

Réponse : toujours en attente de la réponse de l'agence de l'eau- relance effectuée le 13 mai

▪ Quand est-il prévu la remise en état des chemins de la commune ?

Réponse : le calcaire a été livré la semaine dernière- reste à l'étaler lorsque le personnel sera au complet.

▪ Quand est-il prévu de modifier l'alimentation électrique de la forge ?

Réponse : Une protection métallique sera posée sur le câble en façade afin de protéger de tous vols d'énergie. La commande du matériel a été faite.

Monsieur BERGEAT précise qu'une goulotte métallique de protection sera installée prochainement.

Monsieur CARRE indique que pour lui, la protection sera insuffisante.

▪ Quand sera finalisé la réalisation du plateau ralentisseur devant les trois commerces ?

Réponse : la pose des potelets bleus est actuellement en cours – Reste la signalisation horizontale et verticale.

Monsieur CARRE demande que la signalisation (bandes de parking) de la rue des acacias soit réalisée comme prévu dans le marché contracté avec la société SOTRAP.

Conseil clos à 21h 08.

Le Maire

F. GILOT-LECLERC

